

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ADONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 19 Mai.

Le Moniteur contient dans sa partie officielle :

Réception par l'empereur d'une lettre autographe de S. M. la reine de Portugal ;
 Loi qui autorise le département de la Charente inférieure à s'imposer extraordinairement pour le paiement de la subvention destinée à l'exécution du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle et à Rochefort ;

Décrets : portant : fixation aux 12 et 13 juin prochain des élections pour le renouvellement de la deuxième série des conseils généraux et des conseils d'arrondissement ; — nomination d'un membre de la commission mixte des travaux publics ; — conférant la médaille militaire ; — substituant le bureau des douanes de Bellegarde (Ain) à celui des Rousses (Jura) pour l'entrée et le transit de la librairie en langue française ;

Liste de marins autorisés à exercer le commandement des navires de commerce expédiés au long cours et au cabotage ;

Loi qui autorise la ville de Meaux à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ;
 Absents civils : jugements préparatoires.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le ministre de la guerre publie l'avis suivant :
 « Les militaires remplissant les conditions de temps de service, fixées par le décret du 8 mai courant (deux ans de services avant le 1^{er} janvier 1859), et qui désirent concourir pour l'admission aux écoles impériales polytechnique et spéciale militaire, sont invités à adresser immédiatement, par la voie hiérarchique, au ministre de la guerre (bureau des états - majors et des écoles militaires), les pièces exigées pour leur inscription, qui sera faite d'office dans les bureaux de l'administration centrale de la guerre.

M. le Préfet du Nord vient d'adresser aux sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

Archives communales ; — Instructions concernant les relieurs ambulants.

Lille, le 5 mai 1858.

Messieurs,

M. le ministre de l'intérieur est informé que des relieurs ambulants parcourent les communes rurales et parviennent à surprendre la confiance de MM. les maires, en se prétendant accrédités par l'administration supérieure, et en offrant, à bas prix, leurs services.

L'introduction dans les dépôts des communes, d'individus étrangers et sans répondants, qui n'offrent d'ailleurs aucune garantie de moralité, expose à de fâcheuses dilapidations les documents les plus précieux, souvent même les plus utiles aux intérêts des localités. Dans un certain nombre de départements, des titres sur parchemin ont été employés pour le brochage ou la reliure des collections, sans qu'il ait été possible, faute d'inventaire détaillé, faute aussi de surveillance, de constater immédiatement ces disparitions regrettables. Il est constant de plus que l'économie qui paraît résulter pour les communes de l'emploi des relieurs ambulants est complètement illusoire.

Il résulte, en effet, des poursuites judiciaires dirigées contre quelques-uns de ces industriels et suivies de condamnations, qu'ils enlevaient, sans inventaire préalable, les collections imprimées, conservées dans les archives, et faisaient disparaître un certain nombre de numéros qu'ils demandaient ensuite l'autorisation de remplacer à raison de 25 centimes la feuille.

Quant aux travaux en eux-mêmes, ils paraissent en général exécutés d'une façon défectueuse, soit pour la régularité de la pagination, soit pour l'exactitude des titres, et, dans ce cas très-fréquent, les communes n'ont pas de recours possible contre les individus sans domicile permanent et dont on ne peut que difficilement suivre la trace.

En appelant votre attention sur ces faits, je vous recommande, Messieurs, de surveiller avec soin les relieurs ambulants qui pourraient se trouver dans le département, et de me signaler immédiatement ceux dont la conduite ou les travaux pourraient donner lieu à quelque plainte. Agréés, etc.

Pour le Préfet en tournée,
 Le secrétaire-général délégué,
 DUREAU.

Les militaires en congé renouvelable, condamnés en vertu du nouveau code de justice militaire par les tribunaux correctionnels, subissent leur peine dans les prisons ou pénitenciers militaires, selon la gravité de leur délit. Pour la 3^e division des condamnés de cette catégorie qui n'ont pas plus d'un mois de prison, viennent le passer à la citadelle de Lille. Plusieurs hommes qui se trouvent dans ce cas viennent d'y être écroués.

On vient aussi d'y amener, tant de Roubaix que de Wazemmes, des individus arrêtés pour ne s'être pas présentés à la revue de vendredi dernier.

Voici la composition de la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille :

M^{rs} Mas, notaire à Lille, président.
 Pajot, notaire à Lille, premier syndic.
 Hassebroeck, notaire à Tourcoing, deuxième syndic.
 Carlier, notaire à Lille, rapporteur.
 Lebigre, notaire à Lille, secrétaire.
 Guérin, notaire à Wambrechies, trésorier.
 Lanvin, notaire à Roubaix.
 Brice, notaire à Radinghem.
 Desmazières, notaire à Armentières.

Plusieurs militaires en congé renouvelable, ayant manqué à la revue pour laquelle ils avaient été convoqués le jour du conseil de révision, à Roubaix, ont été punis de deux jours de prison militaire.

La séance du conseil de révision, présidée par M. Vallon, préfet du Nord, a eu lieu à Roubaix, le samedi 15 mai, à une heure après-midi.

Le nombre des jeunes gens, désignés pour le tirage au sort, était de 315.

Le contingent à fournir pour Roubaix et son canton est de 107 hommes.

Le N° 108 a été le dernier appelé.

M. le Préfet du Nord a visité les établissements publics et de charité de Roubaix et de Tourcoing.

Un incident assez intéressant s'est produit la semaine dernière, lors des opérations du conseil de révision, dans l'arrondissement de Pithiviers. On sait qu'il existe une disposition de la loi qui exonère du service l'aîné de deux garçons dont le grand-père a accompli sa 69^e année. Vendredi dernier, un vieillard qui entra ce jour-là même dans sa 70^e année, a exempté son petit-fils. Si la tournée de révision eût été faite la veille, le conscrit partait.

Ce matin, vers cinq heures et demie, à l'ouverture des portes de l'église Notre-Dame, on présentait, pour être admis au baptême, quatre enfants jumeaux, nés hier soir : trois filles et un garçon.

Les parrains, marraines, porteurs, &c., tous en costumes de fête et accompagnés de l'heureux père, formaient un groupe de dix-sept personnes.

C'est la femme Castelain, épicière au Fort-Frassez, route de Tourcoing, qui a donné le jour à ces quatre jumeaux.

L'état de santé de la mère et des enfants est, dit-on, très-satisfaisant.

Dimanche dernier, les Sapeurs-Pompiers de Roubaix célébraient la fête de St-Mamert, leur patron. Après la remise du drapeau, faite par M. le Maire, la Compagnie, dont on a remarqué la tenue irréprochable, a fait en ville une promenade militaire.

A deux heures, un banquet réunissait dans la

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 MAI 1858.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. L'ABBÉ BREDART.

Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.

Une mission fut ouverte à Chaumont (Oise), le 10 février 1822, par M. Bredart et ses collègues. On avait pris tous les moyens de la faire échouer, des attroupements dans l'église et au dehors, des menaces, des dérisions, des insultes, tout avait été employé ; on allait jusqu'à arrêter ceux qui se rendaient aux exercices. Sans le courage de bons fidèles qui ont escorté les missionnaires, on aurait peut-être eu à déplorer quelque voie de fait. Cependant, malgré ces obstacles, la mission n'a point été stérile, l'église était remplie, et bon nombre d'habitants sont revenus à la Religion. Les plus sensés déploreraient la conduite des suppôts de l'incrédulité. C'est ainsi que les feuilles libérales de l'époque exploitaient sur toute la France les passions aveugles d'une jeunesse égarée, en appelant, chaque matin, par des phrases sonores et des déclamations pompeuses, le mépris non-seulement pour les missionnaires,

mais pour toutes les pratiques de la Religion en général. Quand on n'avait plus d'anciennes calomnies à répéter, on inventait de nouvelles impostures, et les révolutionnaires n'attaquaient avec tant de déchaînement et de persévérance l'Église catholique que pour briser l'ordre social dont elle est le plus ferme appui ; les événements ont démontré plus tard qu'ils n'avaient que trop bien réussi.

Dans toutes les missions, les curés voisins qui venaient se joindre aux missionnaires pour entendre les confessions, pouvaient à peine suffire. M. Bredart passait au saint tribunal le jour presque entier et une grande partie de la nuit. Aux cérémonies usitées dans ces sortes d'exercices, l'enthousiasme a toujours été très-grand. Les communions générales des hommes et des femmes étaient fort édifiantes et très-nombreuses ; la procession et la plantation de la croix se faisaient au milieu d'un concours difficile à concevoir, et le vertueux missionnaire recevait partout de nombreux témoignages de gratitude, douce récompense de ses charitables travaux.

Dans la saison qui n'est pas favorable aux missions, M. Bredart allait ordinairement une fois l'an prendre quelque jours de repos à Roubaix chez son frère, M. Bredart-Desaint, au milieu de ses neveux et nièces, dont il était tendrement aimé. Mais alors même, son zèle n'était pas oisif ; il voyait plusieurs ecclésiastiques dont il était le conseil et l'ami ; il prêchait dans sa ville natale et à Dottignies, où il avait été vicaire, et, toujours et partout, une affluence extraordinaire d'auditeurs de toutes les classes et de toutes les conditions, se pressaient dans les églises. Il animait, exhortait et remuait par la chaleur et l'onction de ses paroles, les nombreux fidèles, avides de l'entendre.

M^{rs} l'évêque d'Arras invita M. Bredart à prêcher dans sa cathédrale la station du carême de 1823, et là, comme ailleurs, la foule s'est portée à ses sermons avec une édifiante assiduité. Des changements éclatants ont montré le pouvoir de la grâce, et le saint prêtre y a recueilli de son activité, de son courage et de son zèle généreux les fruits les plus heureux pour le salut des âmes. Le jour de la clôture, M^{rs} l'évêque improvisa un remerciement au pieux missionnaire et le nomma chanoine de sa cathédrale.

L'année suivante, sur l'invitation du même prélat, M. Bredart prêcha le carême à Saint-Omer. Il arriva dans cette ville, le 4^{er} mars 1824, et fut reçu au collège ; bien qu'il souffrit depuis plusieurs mois d'une douleur au pied qui avait nécessité des opérations douloureuses, il donna chaque jour un sermon dans une des paroisses de la ville, où il fallait le conduire en voiture et le porter, pour ainsi dire, dans la chaire ; mais il oubliait ses souffrances pour annoncer la parole de Dieu. Comme il possédait à un haut degré le talent d'intéresser ses auditeurs, les églises étaient toujours remplies. Le missionnaire et les grandes vérités qu'il annonçait, étaient le sujet ordinaire de toutes les conversations. C'est un homme de Dieu, disaient-ils, c'est un envoyé du ciel ; c'est un apôtre. On l'admirait, on le vénérat, on le chérissait ; on regrettait que sa situation ne lui permit pas d'exercer dans les églises de la ville le ministère de la réconciliation.

M. le Principal, qui avait sous sa direction le Collège et le petit Séminaire, pria M. Bredart de donner, dans les intervalles libres, une retraite à ses nombreux élèves ; il accepta, et le succès dépassa toutes les espérances. Les instructions se faisaient dans la chapelle de l'établissement.

L'homme de Dieu ne tarda pas à s'insinuer dans le cœur des jeunes gens, tant internes qu'externes, et à gagner leur amitié et leur confiance. « Vous m'aimez, leur disait-il dans une première instruction, et je vous aime ; voilà pour quoi vous aimez à m'entendre, et que j'ai tant de plaisir à vous parler. » C'était à qui obtiendrait la permission de le veiller pour lui donner les soins dont il avait besoin pendant la nuit ; on cherchait ainsi à profiter de ses aimables entretiens. Ce n'était plus un étranger, c'était un père au milieu de ses enfants. Ils lui témoignaient la plus grande confiance et après qu'ils s'étaient ouvert à lui avec la plus grande franchise, ils répandaient de douces larmes de reconnaissance et de repentir. Les premiers qui avaient éprouvé les effets de son zèle et de sa charité pressaient leurs compagnons à aller goûter le bonheur dont ils jouissaient ; et ils leur disaient, comme l'Apôtre Philippe à Nathanaël : *Veni et vide, venez et voyez.* Il les entendait tous avec autant de bonté que de zèle.

Les élèves du petit Séminaire ne voulurent pas rester étrangers au bonheur des élèves du Collège ; ils allèrent à lui, lui ouvrirent leur cœur, et en revinrent également consolés et remplis de la joie la plus pure.

M. Bredart avait annoncé à ses amis qu'il ferait bientôt un grand voyage, et le vendredi de la semaine de la Passion, fête de Notre-Dame-des-Douleurs, le 9 avril 1824, une heure après s'être confessé, comme s'il eût un pressentiment de sa mort, il se traîna en chaire, malgré ses souffrances, pour y faire une instruction aux jeunes gens, et y fut subitement frappé du coup qui devait terminer sa carrière apostolique. On le transporta sur son lit, où on s'empressa de lui administrer les saintes huiles, et où il ne